

# Synthèse des recommandations pour l'accessibilité culturelle en Ville de Genève (2024)

Version courte

## 1. Introduction

Voici la **synthèse des recommandations** faites pendant un **atelier** organisé par la Ville de Genève le **28 mai 2024** à la **Comédie de Genève**.

Pendant cet atelier, les participantes et participants ont fait un **bilan 2012 à 2024** ainsi que des recommandations pour l'accessibilité culturelle en Ville de Genève.

**L'accessibilité culturelle concerne** les artistes, les autres spécialistes de la culture, les institutions culturelles, les événements culturels, les associations culturelles ainsi que les personnes qui fréquentent des lieux et les événements culturels ou qui ont une pratique artistique en tant qu'amatrices ou amateurs.

**L'atelier a été organisé par** le Département de la culture et de la transition numérique de la Ville de Genève en collaboration avec la Comédie de Genève. Il a eu lieu pendant les journées d'Avenir inclusif pour les dix ans de l'entrée en vigueur en Suisse de la Convention relative aux droits des personnes en situation de handicap de l'ONU, la CDPH.

L'atelier a réuni **70 personnes** avec et sans handicap qui créent ou qui financent des mesures d'accessibilité culturelle pour les personnes en situation de handicap en Ville de Genève et dans ses réseaux partenaires.

Ces personnes représentaient **cinq groupes** :

1. **Des institutions culturelles qui appartiennent à la Ville**, par exemple le musée Ariana.
2. **Des institutions culturelles que la Ville soutient** durablement ou ponctuellement, par exemple le théâtre du Grütli.
3. **Des prestataires de mesures d'accessibilité culturelle que la Ville soutient** durablement ou ponctuellement, par exemple la plateforme Culture accessible Genève ou l'association Écoute Voir.
4. **La Commission cantonale d'accès à la culture** qui réunit le Canton, la Ville et les Communes. Cette commission a pour objectif de coordonner les actions et le soutien financier pour l'accès à la culture sur tout le territoire genevois.
5. **D'autres réseaux partenaires de la Ville** pour l'accessibilité, la diversité et le vivre ensemble, par exemple la Fédération genevoise des associations de personnes en situation de handicap et de leurs proches, la FÉGAPH.

Nicole Grieve, spécialiste de l'accessibilité et de la politique culturelles, a fait la **synthèse des 80 recommandations** issues de l'atelier.

Elle a formulé sa synthèse sous forme de **recommandations pour les services de la Ville, du Canton et des Communes qui financent l'accessibilité dans le domaine de la culture**.

Cette synthèse a été envoyée aux participantes et participants ainsi qu'aux personnes excusées pour qu'ils et elles la diffusent dans leurs réseaux. Elle est aussi en ligne sur une page de la Ville consacrée à l'accessibilité culturelle.

La **version longue** est disponible au format PDF accessible. La **présente version courte** est disponible aux formats suivants : PDF accessible, enregistrement audio et vidéo en langue des signes française.

## 2. Recommandations pour l'accessibilité culturelle en Ville de Genève

### 2.1 Changer d'échelle en investissant dans une politique culturelle d'accessibilité conforme à la CDPH

- **Créer une politique d'accessibilité culturelle volontariste**, ambitieuse et équitable pour mettre en oeuvre le droit humain que constitue l'inclusion selon la CDPH.
- **Impliquer des spécialistes en situation de handicap** dès le départ, à tous les niveaux d'action, et en payant leur expertise.
- **Dédier des ressources financières et humaines adéquates et durables** à cette politique d'accessibilité culturelle.
- **Mettre en place une politique d'accessibilité culturelle coordonnée** entre la Ville, le Canton et les Communes qui couvre tout le territoire genevois, qui est pilotée par la Commission cantonale d'accès à la culture et qui est dotée de ressources humaines et financières adéquates et durables.
- **Varié les approches** en s'adaptant à des besoins spécifiques tout en mettant en place des mesures d'accessibilité universelle.
- **Collaborer avec d'autres initiatives** de la Ville, du Canton et des Communes pour l'accessibilité, l'inclusion, la diversité et le vivre ensemble.
- **Répondre de manière équitable aux besoins et aux ressources** d'institutions culturelles de différentes tailles.
- **Rendre les processus et dispositifs de soutien financier accessibles aux artistes en situation de handicap** et financer les mesures d'accessibilité nécessaires pour qu'ils et elles puissent créer et diffuser leurs productions.

## 2.2 Créer un réseau formalisé pour mettre en œuvre la politique d'accessibilité culturelle

Un réseau formalisé, c'est :

- **Un réseau structuré** avec des prestations professionnelles.
- **La co-construction des prestations et actions avec des spécialistes en situation de handicap**, en payant leur expertise.
- **Une coordination** pour mettre en commun les stratégies, les ressources, les compétences et les expériences, et pour agir avec efficacité et équité.

Les prestations du réseau, ce sont :

- **Une équipe de spécialistes en situation de handicap** qui interviennent dans les institutions culturelles.
- **La centralisation des ressources existantes** en matière d'accessibilité culturelle, et leur promotion à la fois large et ciblée.
- **Une feuille de route standardisée** avec des quotas pour les institutions culturelles qui développent l'accessibilité culturelle. Prévoir une déclinaison selon la taille du lieu et assurer un conseil et un suivi durables.
- **Des rencontres et des échanges de pratiques réguliers** pour élargir et professionnaliser le réseau ainsi que pour la mise en commun.
- **Une collaboration étroite avec la Commission cantonale d'accès à la culture** pour une action stratégique, adaptée aux besoins et efficace. Faire de même avec d'autres réseaux partenaires de la Ville et du Canton.
- **Croiser la politique d'accessibilité culturelle avec d'autres politiques de la Ville** pour l'accessibilité universelle, la diversité et le vivre ensemble. Ces politiques n'incluent actuellement pas forcément les dimensions du handicap et/ou les principes d'accessibilité universelle.

### 3. Rattachement et financement possibles du réseau

- **Différentes options** : il y a la possibilité de rattacher le réseau à la Ville, comme c'est le cas pour le « Réseau inclusion numérique » ou les prestations « Égalité et diversité ». Il est aussi possible de le rattacher à la Commission cantonale d'accès à la culture ou à une association prestataire.
- **Premier enjeu** : assurer des ressources humaines et financières adéquates pour que le réseau puisse agir avec efficacité, sans avoir à dédier de précieuses ressources humaines à une recherche de fonds continue pour son fonctionnement de base.
- **Deuxième enjeu** : collaborer étroitement avec la Commission cantonale d'accès à la culture, tout en étant au service de l'ensemble des parties prenantes. « Être régi par une politique commune sans regard de l'entité que l'on représente, Ville, Canton, fondation privée », selon une recommandation faite pendant l'atelier.

### 4. Principales menace et opportunité pour l'avenir de l'accessibilité culturelle en Ville de Genève

- **Principale menace** : ne pas investir dans un changement d'échelle que permet un réseau formalisé un réseau formalisé mènera à la perte des avancées réalisées depuis 2012, voire à une régression. Cela renforcera les discriminations envers les personnes en situation de handicap intéressées par la culture dont le seul « crime » est d'avoir des besoins et des compétences différentes d'une norme majoritaire.
- **Principale opportunité** : le réseau, qui s'est réuni le 28 mai 2024 pour la première fois en 12 ans. Il rassemble des pionnières et des pionniers de l'accessibilité culturelle avec et sans handicap. Ces personnes et leurs organismes de rattachement ont envie de changer d'échelle ensemble, de manière systématique et équitable. Alors, en avant, maintenant.